

LA CONTINUITÉ TERRITORIALE MÉTROPOLE

Remboursement des bons sens Métropole / Réunion

Le dispositif de continuité territoriale est disponible pour les **résidents en métropole souhaitant voyager vers la Réunion en vol aller/retour**. Il permet aux passagers de se faire rembourser, sous condition d'éligibilité et de ressources, une partie des sommes engagées pour l'achat des billets d'avions.

Billet Discount étant basé à Paris, nous ne pouvons accepter les bons de continuité territoriale. Toutefois il vous est tout de même possible de réserver chez Billets Discount afin de profiter de nos avantages, comme des **excédents de bagages** ou la **facilité de paiement** et de demander ensuite un remboursement auprès de la région.

Qui peut bénéficier des bons* ?

- Les personnes nées à La Réunion
- Les personnes nées d'un parent natif de La Réunion
- Les enfants rattachés fiscalement à La Réunion (étudiant, apprenti, en recherche d'emploi)
- Les parents (père ou mère) d'un enfant né à La Réunion

*Conditions valables uniquement pour les personnes domiciliées en métropole

Quels billets d'avions sont éligibles ?

- Vols Aller / Retour uniquement
- Sens Métropole / Réunion uniquement
- Tous les départs compris entre le **16/08/2016** et le **31/12/2017**
- Uniquement sur les billets n'excédant pas 24 heures de vol avec maximum une escale
- Maximum un voyage par an par personne

Quel est le montant de l'aide et comment est-il déterminé ?

Le montant de l'aide est déterminé par le quotient familial :

- Pour un quotient familial inférieur ou égal à 6 000 € = **une aide régionale de 450 € max**
- Pour un quotient familial compris entre 6 000 € et 26 030 € = **une aide régionale de 300 € max**

Pour calculer le quotient familial : rapport entre le revenu net imposable et le nombre de parts fiscales. Ces informations figurent sur votre avis fiscal.

Comment faire ma demande de remboursement ?

Le formulaire de remboursement doit être téléchargé directement sur le [site de la région](#). Il doit être envoyé **par courrier et dûment complété dans un délai de deux mois suivant le retour en métropole**.

Conseil Régional de la Réunion
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE,
Avenue René Cassin Moufia - B.P 67 190
97801 La Réunion

Quelles sont les pièces que doit me fournir Billets Discount afin de profiter de la demande de remboursement ?

Une fois votre dossier soldé, à la demande du client, par téléphone ou par mail, Billets Discount remettra une **facture acquittée** ainsi qu'une **attestation de voyage**, documents nécessaires à la constitution de votre dossier. Il est nécessaire de préciser que vous

souhaitez obtenir ces pièces justificatives dès le jour de la réservation.

Merci de noter qu'il vous est demandé de bien garder vos cartes d'embarquement aller et retour afin de les fournir en pièces justificatives dans votre dossier.

Liens et contacts utiles

Site internet :
www.regionreunion.com

Numéro vert
Continuité Métropole-Réunion :
0800 097 400

E-Mail :
ctmetropolereunion@cr-reunion.fr